



**RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale académique de
l'enseignement supérieur**

Département d'appui aux établissements

192, rue de Marseille BP 7227
69354 Lyon CEDEX 07

Arrêté DRAES n°2023-64 du 29 novembre 2023
fixant les modalités d'organisation des élections des
représentants étudiants au conseil d'administration
du centre régional des œuvres universitaires et
scolaires Clermont-Auvergne.

**Le Recteur de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes,
Recteur de l'académie de Lyon,
Chancelier des universités**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R.822-2, R.822-12, R.822-12-1 et R.822-12-2 ;

Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;

Vu de décret n°2016-1354 du 11 octobre 2016 relatif au ressort territorial des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu le décret n°2021-90 du 29 janvier 2021 relatif aux élections des représentants des étudiants aux conseils d'administration du Centre national des œuvres universitaires et scolaires et des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ainsi qu'à la prorogation des mandats des membres de ces conseils ;

Vu le décret n°2021-457 du 15 avril 2021 relatif aux élections des représentants des étudiants au conseil d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires et aux dispositions pouvant être prises par les recteurs de région académique en cas de difficulté grave rencontrée dans le fonctionnement du conseil d'administration d'un centre régional ;

Vu l'arrêté ministériel du 13 novembre 2023 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu la circulaire du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation du 15 novembre 2023 relative aux modalités d'organisation des élections des représentants étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu l'arrêté DRAES n°59 du 17 novembre 2023 portant création de la commission électorale aux élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires Clermont-Auvergne ;

Vu la consultation de la commission électorale qui s'est tenue le 29 novembre 2023 ;



ARRÊTE

Article 1 : Les élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires Clermont-Auvergne se dérouleront du mardi 6 février 2024 8h00 au jeudi 8 février 2024 17h00 par voie électronique.

Article 2 : Un collège électoral unique est institué.

Article 3 : Les listes de candidats sont déposées au plus tard le 17 janvier 2024 à midi au siège du centre régional des œuvres universitaires et scolaires Clermont-Auvergne, 25 rue Etienne Dolet, Bâtiment A, 63037 Clermont-Ferrand.

Le dépôt d'une liste doit être accompagné d'une déclaration de candidature signée par chaque candidat et d'une photocopie de sa carte d'étudiant (ou à défaut d'un justificatif d'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur).

Les professions de foi sont déposées sous forme électronique en format PDF et papier au format A4 recto-verso.

Le cas échéant, le dépôt d'une liste sera accompagné des formulaires de soutien des organisations qui le souhaitent ainsi que du logo au format numérique.

Le formulaire de dépôt de liste, le formulaire individuel de candidature et le formulaire de soutien de liste sont annexés au présent arrêté.



Article 4 : Le centre régional des œuvres universitaires et scolaires met à disposition 3 postes réservés pour les électeurs ne disposant pas d'un accès à un poste informatique pendant la durée du scrutin selon les modalités suivantes :

Commune	Etablissement et adresse	Nb de poste	Dates et horaires
Clermont-Ferrand	Espace d'Accueil Étudiants 30 rue Etienne Dolet – 63037 Clermont-Ferrand	1	Du 6 au 7 février 2024 – 10h/16h 8 février 2024 – 10h/17h15
Clermont-Ferrand	Salle d'animation culturelle - Philippe Lebon Annexe Bâtiment C - 28 Boulevard Cote Blatin 63000 Clermont-Ferrand	1	Du 6 au 7 février 2024 – 10h/16h 8 février 2024 – 10h/17h15
Aubière	Salle de Réunion – Restaurant Universitaire des Cézeaux 27 rue Blaise Pascal – 63170 Aubière	1	Du 6 au 7 février 2024 – 10h/16h 8 février 2024 – 10h/17h15

Article 5 : Le centre régional des œuvres universitaires et scolaires met en place un centre d'appel afin d'aider les électeurs dans l'accomplissement des opérations électorales pendant toute la période de vote. Le centre d'appel est disponible au numéro 09 72 59 65 63 pendant toute la durée du scrutin et de 9h00 à 17h00 (heures locales) par appel non surtaxé.

Article 6 : Le directeur général du centre régional des œuvres universitaires et scolaires Clermont-Auvergne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 7 : Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du centre régional des œuvres universitaires et scolaires Clermont-Auvergne et sera publié sur le site internet du centre régional des œuvres universitaires et scolaires Clermont-Auvergne : <https://www.crous-clermont.fr>.

**Pour le recteur de région académique et par délégation :
Le recteur délégué pour l'enseignement supérieur,
la recherche et l'innovation**

Gabriele FIONI